

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2006

	P	A	R		P	A	R
MAGALI FRANCOU-CARRON (MAIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
LUC REYNIER (1 <sup>ER</sup> ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GÉRARD CARDIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASPARD PASDRMADJIAN (2ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARSÈNE DUBOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NICOLE BOULANGER (3ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PATRICIA CELCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEAN-MARIE GONSOLIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FRANCK GARAUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RODOLPHE MASSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEAN-PIERRE PELLISSIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 1/ Comptes administratifs et de gestion

- a) L'adjointe au budget présente le compte administratif et le compte de gestion de la commune de Corps pour l'année 2005. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le CA et le compte de gestion tels que présentés (ne prend pas part au vote : Magali Francou-Carron).
- b) L'adjointe au budget présente le compte administratif et le compte de gestion de la CCAS pour l'année 2005. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le CA et le compte de gestion tels que présentés.
- c) L'adjointe au budget présente le compte administratif et le compte de gestion de la régie de transport pour l'année 2005. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le CA et le compte de gestion tels que présentés.
- d) L'adjointe au budget présente le compte administratif et le compte de gestion de la régie de l'eau pour l'année 2005. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le CA et le compte de gestion tels que présentés.

## 2/ Questions diverses

- a) **PEZMA** : madame le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général demandant le renouvellement du programme d'entretien des zones menacées d'abandon. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accompagner financièrement l'opération PEZMA 2005-2009 à hauteur de 15% du montant total versé pour la mesure 1903A11 et à hauteur de 8,01% du montant total versé pour la mesure 1903A15, d'accompagner financièrement l'opération PEMA 2005-2009 pour les agriculteurs retraités à hauteur de 30% du montant total versé, de participer au suivi des dossiers PEZMA par l'intermédiaire de la commission communale, et autorise le maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du PEZMA 2005-2009.
- b) **Demande d'annulation d'un titre émis n°306 en juillet 2002 pour l'association Kuklos** : après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler le titre.
- c) **DM budget 2006** : l'adjointe au budget présente différentes décisions modificatives sur le budget 2006. Accord de l'assemblée.
- d) **Travaux par l'ONF** : madame le Maire présente le devis de l'ONF pour l'entretien de périmètres et de sentiers à Boustigue pour un montant de 3610€HT. Accord de l'assemblée.

- e) **Réforme statutaire du SMIME** : madame le maire expose que le président du SMIME (syndicat mixte pour l'industrialisation de la Matheysine et des environs) signale que le comité syndical a décidé d'accepter le retrait anticipé de Charbonnages de France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006, suite à demande de l'entreprise. En contrepartie, Charbonnages de France (dont la dissolution est programmée au 31 décembre 2007) s'engage à verser auprès du SMIME 22 766€ correspondant aux cotisations cumulées 2006-2007, et maintien une enveloppe de 500 000€ pour soutenir les projets fonciers et immobiliers. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la nouvelle rédaction des statuts du SMIME.
- f) **Spectacle « Renseignements généraux »** : le maire présente le contrat de coréalisation avec la MC2 (maison de la culture de Grenoble) pour l'organisation d'un spectacle sur la commune de Corps. Le spectacle aura lieu dans la salle de la mairie le 28 avril à 20h30, l'entrée est fixée à 7€. Le coût de l'organisation pour la Mairie est de 350€. Accord de l'assemblée.
- g) **Chapiteau de l'Isère** : madame le maire présente la convention avec le Conseil Général pour la venue du chapiteau de l'Isère du 18 au 25 juin. Le coût pour la commune est de 1700€ (participation aux frais de gardiennage) Accord de l'assemblée.
- h) **Urbanisme** : l'adjoint aux travaux présente différents dossiers d'urbanisme. Avis favorable du conseil en attente de l'avis DDE.
- i) **Demande de travaux de sécurité dans les hôtels** : madame le maire donne lecture d'un courrier de l'Hôtel du Tilleul pour solliciter l'autorisation de faire des travaux de mise à jour à l'intérieur de son établissement suite à la visite de la commission de sécurité. Accord de l'assemblée.
- j) **Jury criminel** : ont été tirés au sort pour faire parti du jury criminel André Allerme de Monestier d'Ambel, Stéphanie Abert d'Ambel et Michel Miard de St Michel en Beaumont.